

# Fiche Inscription 2020 – 2021

## Séances collectives de Sophrologie -Méditation



**A renvoyer à l’Affaire d'une Vie - 6, passage du carrousel - 44000 Nantes**  
**Ou à nous remettre sur place.**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal - Ville : .....

Tél fixe : ..... Tél portable : .....

Adresse mail : ..... Age : .....

Profession : ..... **MERCI de joindre une photo**  
(si nouvelle inscription)

**JE M’INSCRIS à la séance de sophrologie et/ou méditation du (cochez la casse) :**

- Mardi 18h à MCM en présentiel     Mardi 19h15 à MCM en présentiel     Jeudi 12h30 à MCM en présentiel  
 Mercredi 11h15 en visio     Mercredi 12h30 en visio

**Les séances en groupes ont lieu à la maison de quartier Madeleine Champ de Mars, 22 rue Émile Péhant 44000**

Avez-vous déjà pratiqué la sophrologie et/ou la méditation ou une autre technique corporelle et quels sont vos besoins et vos attentes ? .....

Avez-vous des problèmes de santé, des handicaps ou des difficultés particulières dont le sophrologue doit impérativement savoir ? .....

---

✓ **Adhésion obligatoire à l'association** : Je verse un chèque de **20 €** à l'ordre de l'Association Affaire d'une Vie. Ce montant comprend l'adhésion et l'assurance (chèque séparé de celui pour l'inscription).

✓ **Inscription annuelle** : Je verse un chèque de :                    X                    à l'ordre de l'Association Affaire d'une Vie. L'inscription annuelle donne droit à un cours collectif par semaine. Possibilité de régler en 3 chèques remis à l'inscription encaissés en octobre, novembre et décembre. (Personnes en emploi : 250€, retraités : 225€, autres 210€)

✓ **Je m'inscris aux séances de sophrologie et de méditation** à Madeleine Champ de Mars à Nantes. Les cours débuteront le 22 septembre 2020 et finiront le 24 juin 2021. Les séances ont lieu sur le temps scolaire, pas de séances pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Tout engagement pris pour l'année **2020-2021**, est définitif après règlement de l'adhésion et des cours et signature du règlement intérieur.

Fait à Nantes, le ..... / ..... / 202

Signature

## REGLEMENT INTERIEUR AFFAIRE D'UNE VIE- SEPTEMBRE 2020

Dans le cadre du respect du règlement et du fonctionnement de l'Association L'Affaire d'une Vie, il est demandé à chacun d'appliquer et de respecter en tout point les dispositions de ce présent règlement. Par leur inscription, et la signature de ce document, les adhérents s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

### Cotisation et inscription

Les personnes adhérant aux séances collectives proposées par l'association devront remplir et signer le bulletin d'inscription ainsi que ce règlement intérieur. Toute inscription aux séances collectives hebdomadaires exige d'adhérer à l'association ; cette **adhésion** d'un montant de 20€ est valable de septembre à fin août de l'année suivante.

Les séances collectives de sophrologie et de méditation sont réglables à l'année, sous la forme d'un règlement de **210€** (lycéens, étudiants, demandeurs emploi, bénéficiaires AAH, carte blanche), 225€ (retraités) et 250€ (autres). Le règlement de l'adhésion et des cours est exigé en totalité en début d'année lors de l'inscription. Toute inscription est considérée comme ferme et définitive après le règlement total : adhésion et cours collectifs.

Tout règlement versé à l'association pour les séances collectives est définitivement acquis et ne donnera droit à aucun remboursement en cours d'année en cas d'interruption de la part d'un adhérent ou de radiation d'un adhérent sauf dans les cas suivants : plus de 30 jours d'arrêt maladie (avec incapacité de se déplacer), mutation professionnelle - sur présentation d'un justificatif officiel. Aucun remboursement ne sera fait dans le cadre de la carte blanche (150€ d'aide par la mairie de Nantes).

**Il n'y a pas de séances collectives pendant les vacances scolaires, les jours fériés et les ponts. Il est possible de rattraper les cours uniquement sur le trimestre concerné, en fonction des disponibilités et sur accord de l'animateur.**

5

### Les adhérents

#### Le cadre :

Les adhérents s'engagent à respecter le cadre des séances défini par le sophrologue qui guide la séance collective. Pendant les séances, il est demandé aux adhérents d'être dans une **attitude de bienveillance, de non jugement et de respect de la parole de l'autre**. Il est indispensable de **respecter la confidentialité des vécus exprimés** pendant les séances.

#### Hygiène et sécurité :

Il est demandé aux adhérents de respecter impérativement les nouvelles règles sanitaires mise en place ainsi que les lieux où se déroulent les séances collectives.

Il est de la responsabilité de l'adhérent d'informer l'animateur d'éventuels problèmes de santé (prise de médicaments, problèmes respiratoires, maux de dos, incapacités physiques, problèmes psychiatriques, handicaps...) afin de lui permettre d'adapter les exercices proposés. Un certificat médical pourra être exigé par l'association en cas de problèmes de santé.

Ponctualité et assiduité : Les adhérents s'engagent à être assidus et respectueux des horaires (être à l'heure) des séances collectives afin de ne pas gêner la progression de la pratique des autres participants.

En cas d'absence ou de retard au cours, l'adhérent est tenu d'avertir l'animatrice afin de ne pas pénaliser le groupe d'une attente inutile.

#### Radiation :

Pourra être radié sur le champ sans aucun remboursement possible, tout adhérent ne respectant pas les conditions suivantes :

- Non-respect du règlement intérieur,
- Non-respect des règles sanitaires affichées à la Maison de Quartier Madeleine champ de Mars,
- Vol, dégradation du matériel et/ou du lieu,
- Comportement dangereux, comportements en état d'ivresse ou sous emprise de drogues ou psychotropes,
- Non-respect des autres : propos désobligeants, jugeants, racistes, antisémites et agression physique,
- Harcèlement envers les autres adhérents et l'animateur.
- Non-respect de la laïcité de l'Association.

Le présent règlement intérieur est adressé à chaque adhérent de l'association l'Affaire d'une Vie s'inscrivant à une séance collective et devra être daté et signé pour confirmer son accord avec son contenu ainsi que son inscription définitive. Une copie du présent règlement sera remise à l'adhérent.

Fait à Nantes, le ..... / ..... / 20.....

Nom, prénom et mention « lu et approuvé »  
Signature

Adresse et libellé des chèques : Affaire d'une Vie, 6, passage du Carrousel, 44000 Nantes.

Contact : Laura : 06 13 45 68 09 – Email : [contact@nantes-sophrologue.fr](mailto:contact@nantes-sophrologue.fr) Site : - [www.nantes-sophrologue.fr](http://www.nantes-sophrologue.fr)